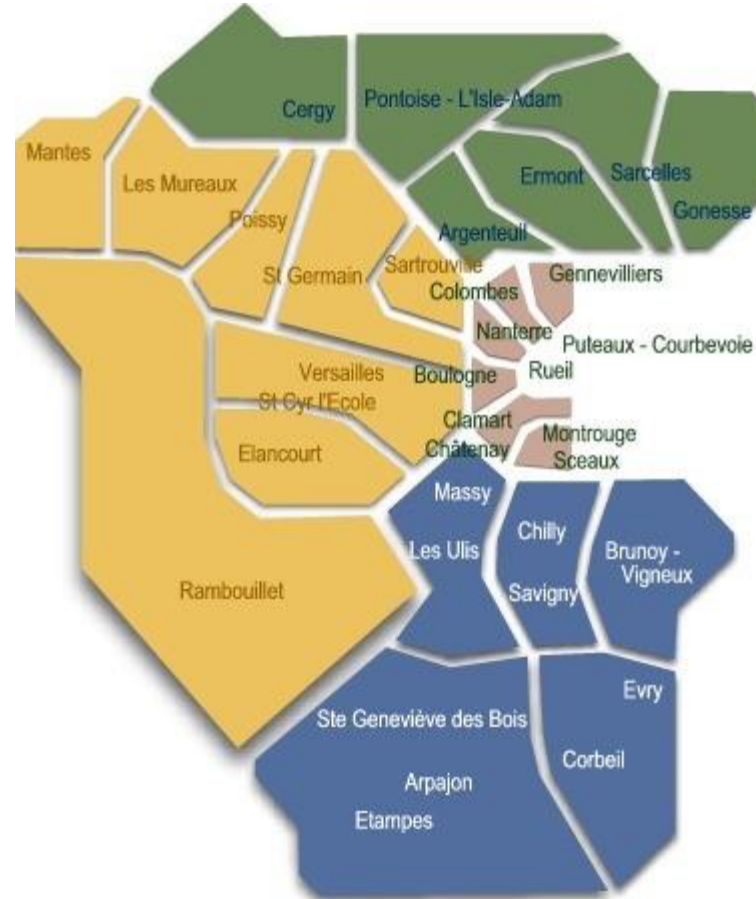


# FORMATION OEPRE 21-22



# Activité brise-glace Où est votre atelier?



# Activité brise-glace Qui êtes-vous?

1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	Associations	Retraités Education Nationale

# Déroulé de l'après-midi

- Rappels administratifs
- Conseils pour lancer son atelier
- Comment débiter son atelier ?
- Ressources et contenus possibles à aborder
- Clôturer son année



# Rappels administratifs





# MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE



**TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE TRANSMIS EN VERSION PAPIER AU CASNAV**  
**3 Bd de Lesseps 78017 Versailles Cedex PAR LE COLLEGE DE RATTACHEMENT**

## Prise en charge financière des intervenants

- Dossier à envoyer au CASNAV du Rectorat de Versailles en même temps que le 1er état de rémunérations
- Fiches de renseignements et pièces justificatives
- Autorisation de cumul le cas échéant (à faire valider au préalable par le service de gestion concerné) et lettre d'engagement

## Déclaration de services faits & liste des bénéficiaires

- A adresser au CASNAV à l'issue des trois trimestres :
- Etat des rémunérations (**1 seul fichier Excel pour tous les intervenants rattachés à l'établissement support**) remplis informatiquement et signés par le chef d'établissement
- Relevés individuels de vacances
- Liste des bénéficiaires (initiales; nationalité; primo-arrivants: oui/non)

## Calendrier

- **Calendrier 2021-2022 pour l'envoi de ces 3 documents:**
- 8 janvier (pour la période octobre - décembre 2021)
- 9 avril (pour la période janvier - mars 2022)
- 06 juillet (pour la période avril- juin 2022)



**Paiement des vacances** fin février 2022  
début mai 2022  
début septembre 2022

SOMME PERCUE	fonctionnaire	non fonctionnaire
vacation brute	29,32 €	40,81 €
charges salariales	- xx €	- Xx €
<b>Total net</b>	<b>Environ 22 à 25 €</b>	



# Un budget pour chaque atelier

- ❖ 100 euros de matériel pédagogique par atelier
- ❖ 100 euros pour une sortie culturelle

Pas de budget pour le DELF

# SONDAGE


# Rappels

- Un groupe de **12 parents minimum**.
- **Parents d'enfants scolarisés**
- **3 inscriptions possibles pour les parents sur 3 ans**
  
- **2 à 4 heures** par semaine entre octobre et juin
  
- **60h minimum à 120h maximum**
- Respecter les horaires prévus dans le projet initial
- Eventuellement ajuster le projet en accord avec le CASNAV à partir de janvier 2022

Des informations sur les  
parents à transmettre au  
CASNAV et/ou  
questionnaire national  
en ligne tous les 2 ans

- Homme/femme
- Tranche d'âge
- Nationalité
- Arrivée en France (moins de 5 ans / entre 5 et 10 ans / + de 10 ans)
- Signature d'un CIR/CAI

# LE CAI/CIR

**Contrat d'intégration républicaine**

Madame, Monsieur,

Vous êtes aujourd'hui à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour signer votre contrat d'intégration républicaine (CIR).

Ainsi, vous exprimez le souhait de vous établir durablement en France, votre pays d'accueil, et de vous engager dans un parcours personnalisé d'intégration.

Dans le cadre de ce contrat, vous bénéficierez de droits mais vous devrez aussi respecter des règles et vous soumettre à des obligations.

**L'engagement dans le parcours personnalisé d'intégration républicaine**

L'entretien personnalisé de séjour a pour but d'évaluer vos besoins, de vous prescrire des formations et de vous orienter selon votre situation individuelle.

- Formation civique

Votre parcours commence par une formation civique obligatoire, d'une durée de deux jours.

- Formation linguistique

Si votre niveau de langue est inférieur au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), vous devrez suivre une formation linguistique pour progresser vers ce niveau. Vous disposerez ainsi de connaissances en langue française vous permettant de communiquer dans la vie de tous les jours.

**Article 1 de la Constitution française du 4 octobre 1958 :**  
« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.  
La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

**Informations**

Vous pouvez également bénéficier d'informations sur vos droits et sur les services publics auxquels vous pouvez avoir accès (écoles, hôpitaux, sécurité sociale...).

**Le respect du CIR, condition de la délivrance de votre carte de séjour pluriannuelle**

En signant le CIR, vous vous engagez à suivre avec assiduité et sérieux les formations civique et linguistique prescrites.

Vous êtes également tenu de respecter les valeurs essentielles de la société française et de la République.

Si vous respectez ces conditions, une carte de séjour pluriannuelle pourra vous être délivrée.

**La poursuite du parcours et la délivrance de la carte de résident**

Vous pouvez poursuivre votre parcours personnalisé d'intégration républicaine par un apprentissage approfondi de la langue française.

Si vous souhaitez obtenir la carte de résident, vous devrez avoir atteint le niveau de langue A2 du CECRL.

Vous devez également respecter de manière effective les principes qui régissent la République française.

Si vous respectez ainsi les conditions d'intégration républicaine, une carte de résident pourra vous être délivrée.

## Le contrat d'intégration républicaine

Le contrat d'intégration républicaine, défini à l'article L.311-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, est conclu entre vous et l'Etat français, représenté par le préfet. Il repose sur des engagements réciproques.

### I. Les engagements de l'Etat

L'Etat organise un dispositif d'accueil pour favoriser votre intégration. Il comprend les prestations suivantes :

- un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII permettant d'évaluer vos besoins, de vous prescrire des formations et de vous orienter, selon votre situation individuelle ;
- une formation civique composée de deux modules :
  - Principes et valeurs de la République française ;
  - Vivre et accéder à l'emploi en France ;
- un test de positionnement linguistique réalisé à l'OFII pour connaître votre niveau en langue française ;
- si nécessaire, une formation linguistique dont les besoins et la durée sont définis en référence au niveau de langue A1 du CECRL.

### II. Vos obligations

Vous vous engagez à :

- respecter les valeurs essentielles de la société française et de la République ;
- participer avec assiduité et sérieux aux deux modules de la formation civique et à la formation linguistique ;
- effectuer les démarches prescrites lors de l'entretien à l'OFII ;
- signaler par courrier à l'OFII tout changement de situation.

### III. La durée du contrat

Le CIR est conclu pour une durée d'un an. Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet, pour des motifs légitimes, dans la limite d'une année supplémentaire.  
Le CIR peut également être résilié par le préfet sur proposition de l'OFII si vous ne respectez pas les conditions d'assiduité et de sérieux et que vous avez manifesté un rejet des valeurs essentielles de la société française et de la République.

## Votre orientation personnalisée

À l'issue de l'entretien réalisé ce jour, les formations suivantes vous sont prescrites :

- Formation civique « Principes et valeurs de la République française »

Obligatoire

- Formation civique « Vivre et accéder à l'emploi en France »

Obligatoire

- Formation linguistique

Niveau A1 atteint (absence de formation linguistique)  
 Niveau A2 non atteint (prescription de heures d'un parcours de formation linguistique)

Par ailleurs, vous êtes orienté(e) vers l'offre de services suivants :

Le CIR est la première étape de votre parcours d'intégration en France. Vous devez en respecter les droits et obligations. Il est la garantie d'une intégration réussie dans votre pays d'accueil.

### Contrat d'intégration républicaine n°

Conclu le

Entre M./Mme (pour les mineurs, le représentant légal) :

n° AGDREF :

Signature :

Et le préfet du département :

En cas de prolongation du contrat (durée, date de fin, motif) :

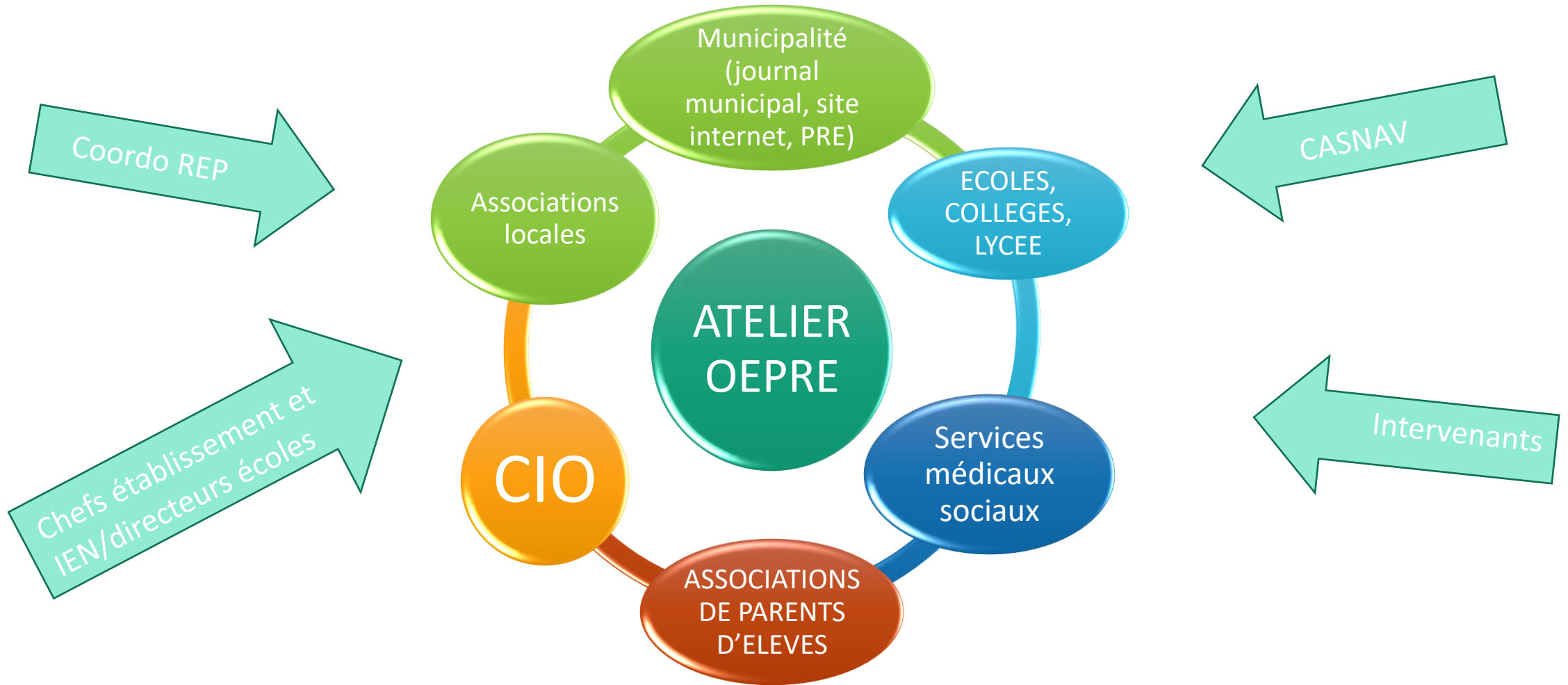
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce contrat. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

# Lancer son atelier



Quelques conseils et ressources pour communiquer ...

# Une communication en équipe nécessaire



# Faire connaître son atelier au niveau local



## OEPRE , c'est quoi ?

Ce sont des cours **gratuits** pour connaître le monde de l'école, la langue et la culture françaises.

## OEPRE, c'est quand ?

Les formations ont lieu **toutes les semaines** dans les écoles, collèges ou lycées de vos enfants.

## OEPRE, c'est où ?

Mardi	16h45 - 18h45	Ecole Paul LANGEVIN A 3 rue Hector BERLIOZ 92230 Gennevilliers	
Jeudi	16h45 - 18h45	Ecole Henri AGUADO 6 rue Henri AGUADO 92230 Gennevilliers	Mme ROUGERON
Mardi et Jeudi	9h00 - 11h00	Collège Guy MOQUET 1 rue Guy Môquet 92230 Gennevilliers	M. LABADIE

Ex: Le flyer de Gennevilliers (92)



Ex : Le flyer / Affiche de Chanteloup-les-vignes (78)



 **OEPRE**

## "OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA REUSSITE DES ENFANTS"

---

C'EST QUOI ?	C'EST OÙ ?	C'EST QUAND ?
		
Ce sont des cours gratuits pour connaître le monde de l'école, la langue et la culture françaises.	Au collège René Cassin, 12 rue des petits pas CHANTELOUP-LES-VIGNES	Tous les lundis de 14h à 16h

 Pour tous renseignements ou inscription, appeler le 0139745735 et demander Mme ZBAIRI, Principale adjointe

 LE PARCOURS D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

 POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



# ORGANISER LES INSCRIPTIONS

- EVENEMENT FESTIF POUR LANCER L'ATELIER ET SE PRESENTER AUX PARENTS INTERESSES
- FACILITER L'INSCRIPTION DES PARENTS
- AFFICHES ET FLYERS MULTILINGUES

# Débuter son atelier

Quelques conseils et ressources ...

# Connaître son public : ex de fiches d'inscription



## OUVRIRE L'ECOLE AUX PARENTS POUR LA REUSSITE DES ENFANTS

### Fiche d'inscription parent

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ..... Age.....

Nationalité .....

Langues parlées .....

Date d'arrivée en France .....

Inscription au Contrat d'Accueil et d'intégration oui / non

Cours de français déjà suivis .....

Adresse .....

Téléphone .....

Mail .....

Profession .....

Enfants					
Nom	Prénom	Garçon/fille	Date de Naissance	Etablissement	Classe

En m'inscrivant à l'atelier OEP de l'école....., je m'engage à fréquenter, le plus régulièrement possible, les 2 ateliers hebdomadaires proposés.

Si je ne peux y participer, j'en informe la formatrice.

Date

Signature



## OUVRIRE L'ECOLE AUX PARENTS POUR LA REUSSITE DES ENFANTS

Atelier de l'établissement ou école : .....

Jours et Horaires : .....

Nom du(es) formateur/trice(s) : .....

### LISTE DES INSCRITS AU 1<sup>er</sup> janvier 2020

Prénom et Nom du parent d'élève	Titulaire d'un CA/CIR* (Cocher)	Sexe H/F	Age			Année d'entrée OEPRE	Nationalité		
			Moins de 30 ans	Entre 31 et 50 ans	Plus de 51 ans		France (cocher)	Union européenne (cocher)	Hors Union Européenne (cocher)

Connaître son public: évaluer les besoins et le niveau des parents

Cadre Commun Européen de Référence des Langues (CECRL)

Exemple d'évaluation initiale

[RESSOURCES BLOG OEPRE académie de Versailles](#)

# Faire rayonner l'atelier

❖ Mettre en place **des projets avec les autres classes de l'établissement d'accueil** (UPE2A et autres)

❖ **Impliquer les collègues**

1 degré: Direct.eur/rice, RASED, professeurs des écoles, AVS, personnel de service, ATSEM, etc, ..

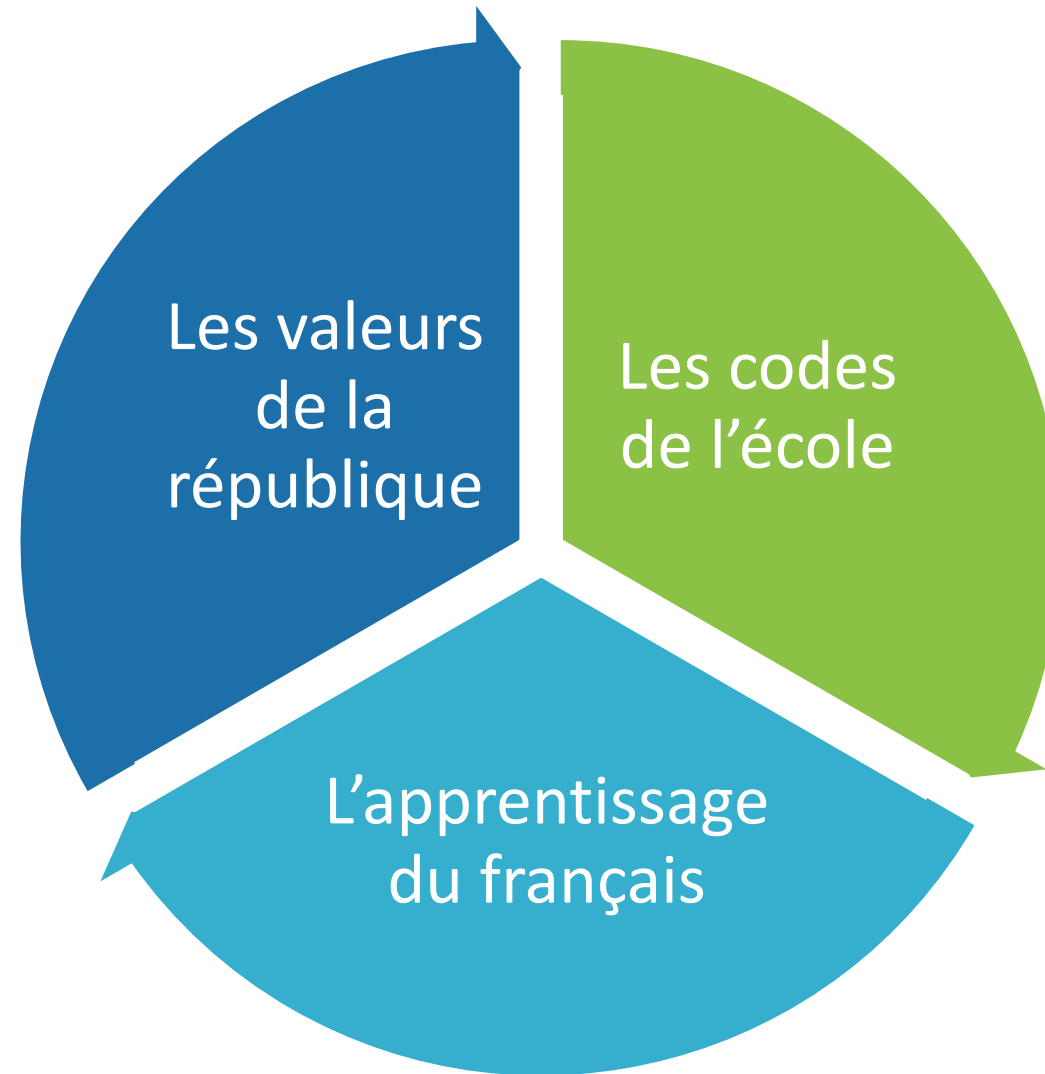
2<sup>nd</sup> degré: CPE, équipe de direction, professeur documentaliste, agent d'accueil, personnel médicaux-social, médiateurs, etc,

❖ **Projet avec les acteurs locaux:** bibliothèque municipale, lieu culturel, visite de la mairie, associations locales, etc

# Ressources et contenus possibles à aborder

Quelques conseils et ressources ...

## 3 objectifs :





# Les incontournables

- ❖ [Ressources OEPRE EDUSCOL](#)
- ❖ [Malette des parents](#)
- ❖ [Accueillir l'élève et sa famille en plusieurs langues \(EDUSCOL\)](#)
- ❖ [LGIDF](#)
- ❖ [BLOG OEPRE Versailles](#)
- ❖ [Une programmation en 10 thématiques](#)
- ❖ [Manuel « l' école ouverte aux parents »](#)

.... Et bien d'autres encore (cf bibliographie)

# Les priorités 21-22



✓ **La vaccination et le COVID**

➔ [Documents traduits sur solidarités-santé.gouv](https://solidarites-sante.gouv.fr/) et sur BLOG OEPRE

✓ **Accueillir les parents des familles afghanes**

✓ **Travailler sur le numérique**

➔ Sur Blog / rubrique ressources / pas à pas informatique pour accompagner les parents

.... Et bien d'autres encore (cf bibliographie)

# Clôturer son année



Quelques conseils et ressources ...

# Redéposer une demande d'atelier au CASNAV

[Demande de projet](#)

A transmettre au CASNAV académique au mois d'avril 2022.

# Organiser une remise d'attestation d'assiduité

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE</p>	
<p>ACADÉMIE DE VERSAILLES</p> <p>«OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS»</p>		
<p>Attestation de participation à la formation et de compétences acquises en langue française Année scolaire : 2019-2020</p>		
NOM usuel :	Prénom :	Né (le) : / /
Demeurant :	à	
<input type="checkbox"/> a suivi avec assiduité la formation « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » pour un nombre total d'heures : <input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> a atteint les compétences linguistiques requises pour se présenter à un test ou un examen de niveau	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2	} (cocher la case correspondante)
Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » est un programme national proposant aux parents étrangers allophones volontaires une formation autour des trois objectifs suivants :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- la maîtrise de la langue française ;</li><li>- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;</li><li>- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.</li></ul>		
Le directeur académique des services de l'éducation nationale/Le chef d'établissement		La(elle) formatrice (eur)

## Prochaines formations

- **Novembre** : 1 demi-journée en bi-départements avec des formateur.rice.s expérimenté.e.s
  - **Jeudi 24 mars 2022** : au musée du Quai Branly

